

DEMANDE D'UTILISATION D'UNE SALLE MUNICIPALE - ANNÉE 2018

À imprimer et à retourner signée en Mairie, accompagnée des pièces jointes pour validation

Nom, qualité, adresse
du demandeur :

Nom et téléphone du contact pour remise des clefs :

Date demandée :

Utilisation envisagée :

Horaires de présence du public :

Début :

Fin :

SALLE AUDUBON

Capacité :

550 personnes (debout)

Remise des clefs sur place le matin à 9h,
sauf pour le week-end où le RDV est le
vendredi à 9h.



les Sables
d'Olonne...

Contact Service de Prêts des Salles - 02 51 23 16 53

- Participation aux frais fixes d'entretien (obligatoire pour toute utilisation)

Référence : Décision du 11/10/2017

60,00 €

- Droit de location de la salle :

Personnes morales sablaises (siège social sur la commune) sans but lucratif

- première manifestation par an (non cumulable avec gratuité autre salle)

Gratuit (sans cuisine)

- journée supplémentaire

110,25 €

- manifestation suivante

220,50 €

- journée supplémentaire

148,00 €

Personnes physiques sablaises sans but lucratif

- manifestation

462,00 €

- journée supplémentaire

234,00 €

Personnes morales extérieures sans but lucratif

- première manifestation

492,00 €

- journée supplémentaire

252,00 €

Personnes physiques extérieures sans but lucratif

- manifestation

612,00 €

- journée supplémentaire

312,00 €

Personnes physiques ou morales à but lucratif

- manifestation

846,00 €

- journée supplémentaire

846,00 €

Réunion politique publique

- la première

Gratuit (sans cuisine)

- la suivante, personnes morales sablaises

220,50 €

- la suivante, personnes morales extérieures

492,00 €

- Utilisation cuisine > préciser coordonnées traiteur :

- personne morale sablaise

136,50 €

- autres utilisateurs

156,00 €

- Utilisation sono

Gratuit

NB : ces tarifs s'entendent à la journée, sans distinction pour les manifestations se déroulant en partie de journée.

L'USAGER S'ENGAGE :

- à se conformer au règlement d'utilisation des salles
(disponible sur le site Internet de la Ville)

- à payer le droit de location au tarif en vigueur, au plus tard
la veille de la manifestation

- à couvrir sa responsabilité civile

- à désigner 2 personnes chargées des missions de prévention sécurité
incendie (veiller au respect de l'effectif maximum dans la salle, de la
disponibilité des issues de secours, etc.).

ET JOINT A LA PRESENTE DEMANDE :

L'attestation d'assurance

Le recours à un agent de sécurité SSIAP1 (si spectacle)

Le chèque de règlement du montant total de

DATE ET SIGNATURE :

(Cadre réservé à la ville des Sables d'Olonne)

AVIS DU SERVICE :

AUTORISATION DU MAIRE :

Par délégation du Maire

Claire LEGRAND, Adjointe Déléguée

Animation - Développement Culturel